

**UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE**
46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS
(Tél. : 01.44.83.65.55) – contact@fo-fonctionnaires.fr

Circulaire 2011- n° 3 du 14 avril 2011

AGENDA SOCIAL - 2011

François Baroin et Georges Tron, respectivement ministre et secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, ont présenté, le 31 mars aux huit organisations syndicales représentatives, l'agenda social 2011. Compte tenu du calendrier et vu les sujets que souhaite aborder le gouvernement dans cet agenda en 2011, les intentions ministérielles affichées sont claires : mener cet agenda social au pas de charge !

« Dans un contexte salarial extrêmement tendu » dicit G. Tron, le gouvernement souhaite :

- I. Aboutir dans la mise en œuvre des accords conclus depuis 2008
- II. Poursuivre les réformes tendant vers une fonction publique de métiers.

I. Mise en œuvre des accords signés

Dans ce cadre plusieurs chantiers sont à poursuivre dont deux sont prioritaires pour le gouvernement.

- Le premier, la transposition législative du protocole d'accord sur les agents contractuels, signé le 31 mars. Le projet de loi contre la précarité et les discriminations devrait être présenté en Conseil des ministres à la mi-juin, et déposé dans la foulée au Parlement, en vue d'un examen à l'automne.
- Le deuxième, dans la perspective des élections professionnelles du 20 octobre, finaliser la mise en œuvre des accords de Bercy par des textes concernant la création du conseil commun aux trois Fonctions publiques (CCFP) et refonder les conseils supérieurs.

Ont aussi été annoncées dans cet agenda :

- ▶ La circulaire concernant l'organisation du scrutin pour les élections 2011.
- ▶ La circulaire négociation.
- ▶ La suite de la concertation sur les moyens syndicaux.
- Troisième chantier : La santé sécurité au travail, le décret pour la Fonction publique de l'Etat devrait être bientôt publié. Une mission sera confiée à l'Igas et à l'IGA au sujet de la procédure de reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et sur les règles d'imputabilité des accidents du travail.
- Le dernier concerne le pouvoir d'achat :
 - ▶ Le SFT et l'IR
 - ▶ La poursuite du chantier sur les grilles indiciaires, notamment le GrAF et le sommet de grille catégorie C
 - ▶ Le Rendez-vous salarial (prévu le 19 avril 2011). Cette rencontre permettra de faire un bilan des mesures mises en œuvre ces dernières années en matière indiciaire (point et grilles) et indemnitaire (PFR et intéressement collectif).

II - Nouveaux chantiers Fonction publique

Le Secrétaire d'Etat a réaffirmé la volonté gouvernementale de mettre en place « une nouvelle fonction publique plus efficace et profitable aux agents comme aux usagers »

Cette « nouvelle Fonction publique » va passer par :

La rénovation de l'architecture de la Fonction publique

- ▶ Le déploiement d'une nouvelle étape vers une fonction publique de métiers par la poursuite du plan de fusion des corps et la mise en place des premiers corps interministériels pour les attachés (un projet de décret va être présenté aux organisations syndicales).
- ▶ La rénovation de la politique en faveur de l'encadrement supérieur (création d'un grade à accès fonctionnel pour les administrateurs civils et la réforme des emplois de direction).
- ▶ La PFR et l'intéressement collectif.
- ▶ La professionnalisation du recrutement. L'objectif affiché serait de mieux faire face aux questions d'apprentissage et d'alternance, en prenant en compte les spécificités de la Fonction publique
- ▶ Le développement de la gestion individualisée des agents (bilan du protocole d'accord du 21 novembre 2006 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie).

L'ouverture du chantier sur l'égalité professionnelle :

- La question des séniors
- L'égalité hommes-femmes dans la Fonction publique (rapport Guégot).
- La campagne sur le handicap (qui sera lancée le 12 mai)
- Le télétravail.

Les valeurs de la Fonction publique :

- ▶ La codification du droit de la Fonction publique, les conflits d'intérêt.
- ▶ Une meilleure « association » des organisations syndicales à la modernisation de l'Etat au sein de la Commission de modernisation des services publics



Suite aux déclarations sur les intentions gouvernementales, Anne Baltazar, au nom de l'UIAFP-FO est intervenue sur les points suivants :

I - POUVOIR D'ACHAT

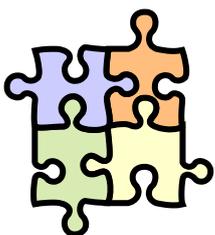
Point d'indice

Alors que le rythme de hausse des prix à la consommation s'accélère, une augmentation générale des salaires devient de plus en plus indispensable au travers de la revalorisation du point d'indice.

La GIPA n'a jamais été la réponse souhaitée, en outre elle n'est pas suffisante. De plus la hausse de la contribution pour pension fait baisser la rémunération nette des fonctionnaires. Nous exigeons la compensation de cette charge supplémentaire.

Nous n'acceptons toujours pas la perspective d'absence d'augmentation pour 2011, d'autant que l'inflation est annoncée à hauteur d'au moins 2%.

En conséquence nous demandons de revenir sur l'année 2011 par l'augmentation du point d'indice, et nous réclamons également une véritable négociation salariale pour 2012.



Grilles

En premier lieu, il est temps de réviser à la hausse la grille de la catégorie C, qui reste accrochée au SMIC, et qui se tasse sur le bas de cette grille. **Pour FO, le minimum de rémunération dans la Fonction publique devrait être porté à 120% du SMIC.**

Par ailleurs nous attendons la concrétisation de la création d'un échelon spécial (indice brut 499) afin de prendre en compte la situation de blocage au sommet de la grille de catégorie C des corps administratifs et d'assurer ainsi une plus grande amplitude de la grille. Cette mesure que nous revendiquons avec force (pour mémoire notre courrier du 16 mars) permettrait aux agents classés dans le 7^{ème} échelon de l'échelle VI depuis au moins 4 ans de bénéficier d'un gain indiciaire intéressant.

► *A noter : le ministre a répondu favorablement à cette revendication, et proposera un texte au 1^{er} semestre.*

Pour la catégorie B, FO continue d'en revendiquer la revalorisation, n'étant pas satisfaite par le nouvel espace statutaire (NES). Pour les agents précédemment sur la grille B CII c'est souvent une véritable dévalorisation. Nous demandons la réouverture de négociations qui prendront en compte la situation de ces personnels afin de leur proposer un reclassement adapté, voire d'étudier les conditions de passage en catégorie A.

Pour finir sur la catégorie A, nous revendiquons également l'ouverture de véritables négociations, le GrAF ne pouvant être considéré par personne comme la réponse aux attentes des agents de catégorie A.

L'ensemble des personnels, toutes catégories confondues, attend des revalorisations.

J'attire votre attention sur quelques exemples significatifs.

La situation des infirmières de prévention dans la Fonction publique de l'Etat et dans la Fonction publique territoriale n'est pas acceptable. La manière dont elles sont traitées, notamment au regard des transformations statutaires de leurs collègues hospitalières, n'est pas acceptable. Dans la Fonction publique de l'Etat vous créez des situations inextricables et injustes, alors que vous prônez la mobilité d'une part, les corps interministériels d'autre part !

Dans la perspective des Corps Interministériels à Gestion Ministérielle que vous souhaitez créer, le cas d'école des infirmières interministérielles est le modèle à ne jamais suivre. L'administration se renvoie la balle entre la DGAFP, le ministère gestionnaire, le ministère de l'Education nationale en tant que majoritaire en effectif, **Et rien n'avance.**

Pour FO, l'harmonisation par la création du corps de catégorie A pour toutes, permettrait de faire aboutir la réforme inachevée de 2003.

À l'hospitalière, la réingénierie du diplôme et de la formation des aides soignants adossée à un reclassement en catégorie B revendiqués par FO sont indispensables.

La réforme et le reclassement de la filière médico-sociale à la territoriale et socio-éducative à l'hospitalière doit conduire à la reconnaissance des diplômes en catégorie A.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples.



Frais de déplacement

L'administration fiscale a pris acte du renchérissement des coûts inhérents aux véhicules puisqu'elle a révisé le barème des indemnités kilométriques en 2011.

C'est pourquoi nous réclamons des mesures urgentes de revalorisation des frais de déplacements, tant sur la revalorisation des indemnités kilométriques que sur la revalorisation des frais de repas et de nuitées, sans oublier les indemnités de sujétions spéciales incluant des déplacements.

D'autant qu'il n'y a pas eu de revalorisation depuis 2008.

Nous insistons par ailleurs pour que le dossier spécifique DOM soit étudié tout particulièrement (en outre-mer, les frais de « tournée » entraînent un remboursement des repas inférieur à celui appliqué pour les frais de missions (12,60 € au lieu de 15,75 €)).

Action sociale

Nous revendiquons l'amélioration de l'action sociale sous tous ses aspects dans les trois versants de la Fonction publique. Par exemple, pour la FPE il est temps de procéder à la re-création d'une prestation qui reprendrait et améliorerait l'ancienne aide-ménagère à domicile (AMD).

SFT, IR

FO a prévenu que les chantiers lancés sur ces deux sujets ne pourraient pas aboutir de manière satisfaisante dès lors que l'enveloppe budgétaire serait constante.

II - RETRAITE

Nous n'acceptons pas la régression imposée par la loi du 9 novembre 2010.

Les fonctionnaires ont été durement touchés. Sur un certain nombre d'aspects, plus durement encore que les salariés du secteur privé. Par exemple, pour ce qui concerne le départ anticipé en retraite des salariés handicapés, la mesure d'assouplissement et d'amélioration introduite pour le secteur privé n'a pas été ouverte pour les fonctionnaires, qui doivent toujours justifier d'une incapacité de 80% contrairement à leurs collègues du privé.

Nous continuons de revendiquer le rétablissement de la catégorie active pour les Infirmières et personnels paramédicaux de la FPH.

III - CONTRACTUELS

FO sera particulièrement intransigeante dans la mise en œuvre du protocole.

IV - DROITS ET MOYENS SYNDICAUX

FO n'est pas demandeuse de cette réforme. Pour FO, il est utile de ne pas révolutionner les principes actuels. Les spécificités de chacun des versants de la Fonction publique doivent être respectées.

V - EGALITE HOMMES-FEMMES / DIVERSITE / HANDICAP, TELETRAVAIL, FORMATION INITIALE ET CONTINUE, SENIORS

FO est ouverte à discuter de ces sujets.

VI - RGPP - EMPLOIS

Au moment où les plus hauts responsables et dirigeants des services de l'Etat eux-mêmes commencent à mettre en doute, voire à mettre en cause, les effets de la RGPP, le gouvernement tend à accélérer cette politique de destruction du service public.

D'ailleurs, plus des deux tiers des hauts fonctionnaires (interrogés par *Acteurs Publics* et *Ifo* en février 2011) estiment que le service rendu aux usagers se détériore du fait des réformes en cours. Ils sont également 75 % à juger que leurs propres conditions de travail en pâtissent. Alors que dire pour leurs collaborateurs...

FO rejette cette transformation progressive du service public solidaire en des services payants aux usagers-clients.

Concernant les personnels, ces réformes structurelles ne sont pas sans conséquence : maladie, stress, dépression, accidents, voire suicides.

Notre analyse se rapproche de celle du médiateur de la République qui constate, dans son dernier rapport, que ces réformes augmentent la complexité du système administratif, et que le manque de moyens et de personnel des services publics se traduit par un service « dégradé, plus complexe et moins accessible ».

« *Les réformes de notre pays se font trop vite sans que les dommages collatéraux qu'elles induisent en soient suffisamment mesurés* », dit-il.

Le rapport revient également sur la perte de sens et de compréhension des personnels du service public dans leurs actions : toujours plus de directives et de textes, toujours moins de moyens et d'effectifs pour la réalisation des missions publiques et pour répondre aux besoins des usagers.



Force Ouvrière continue à exiger un arrêt de la RGPP et des suppressions d'emplois. Nous ne saurions nous contenter d'une annonce d'un arrêt du processus du non remplacement d'un départ sur deux de fonctionnaires après 2012.

Cette mesure doit cesser immédiatement et les postes nécessaires créés.